



CDPME

PROCES-VERBAL N°8

Réunion du 14/04/2025

Président : M. Nuno Filipe MIGUEL

Présents : MM. Serge BERGIER, Louis Félix FILIN (représentant CDA), Lucien SIBA

Excusé : M. Ndala MAKANGU

Assiste : M. Christopher HEDER

Ouverture de la séance à 18h30

La commission étudie le calendrier de cette fin de saison pour les différentes compétitions à venir, et au vu du risque potentiel des rencontres, décide :

JOURNÉE DU 25/04/25 – 26/04/25

Match n° 28239233 – VUE D'ENSEMBLE / CPS 10 – SENIORS FUTSAL D1 du 26/04/2025

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions du 31/03/2025.

Considérant les tensions recensées lors du match non joué du 22/03/25,

La commission décide de désigner 2 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, l'assistant à la charge du club visiteur,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

JOURNÉE DU 03/05/25 – 04/05/25

Match n° 28232718 – PUC / AS PARIS – SENIORS D1 du 03/05/2025

Dossier transmis par la Commission Départementale de l'Arbitrage du 28/03/2025.

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 2 délégués officiels à la charge du District.

Match n° 28237487 – COURONNES OFC / PARIS 13 ATLETICO – U14 D1 du 03/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28237680 – PARIS ALESIA FC / ESPERANCE PARIS 19^{ème} – U14 D2 – Poule B du 03/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28237966 – ES PARIS XIII / MINIS & MAXIS – U14 D4 – Poule A du 03/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28236431 – CAMILIENNE / SPORTING PARIS – ANCIENS D1 du 04/05/2025

Considérant les faits qui se sont déroulés au match aller ayant fait l'objet d'une instruction disciplinaire,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28236560 – BENFICA ARGOSELO / MINHOTOS – ANCIENS D2 – POULE A du 04/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28234419 – RACING CLUB 18 / PARIS 15 AC – SENIORS D3 – POULE B – du 04/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28238625 – ES PARIS XIII / NICOLAITE DE CHAILLOT– U18 D1 – du 04/05/2025

Dossier transmis par la Commission de Discipline du 22/10/2024.

Considérant les faits qui se sont déroulés au match aller ayant fait l'objet d'une instruction disciplinaire,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

Match n° 28238755 – ENFANTS GOUTTE D'OR / CAMILIENNE – U18 D2 – du 04/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

JOURNÉE DU 17/05/25 – 18/05/25**Match n° 28237968 – PARIS 15 AC / BON CONSEIL – U14 D4 – POULE C – du 17/05/2025**

Considérant les incidents disciplinaires qui se sont déroulés au match aller,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

Match n° 28237490 – PARIS 13 ATLETICO / PARIS EST SOLITAIRES – U14 D1 – du 17/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28237491 – CFFP / PUC – U14 D1 – du 17/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 29165816 – CHAMPIONNET / PARIS XVII POUCHET – U16 D3 – POULE C – du 18/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

Considérant de surcroit, les antécédents disciplinaires recensés sur cette même enceinte avec le même club, la commission décide la tenue de ladite rencontre sur terrain neutre,

Transmission du dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions pour un terrain de repli

Match n° 28236442 – ES PETITS ANGES / SPORTING PARIS– ANCIENS D1 – du 18/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28236706 – VIKING PARIS / US PARIS SUISSE – ANCIENS D2– POULE B – du 18/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 28235087 – US PARIS SUISSE / MINHOTOS – CDM D1 – du 18/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

JOURNÉE DU 24/05/25 – 25/05/25**Match n° 28232739 – MACCABI PARIS / AS PARIS – SENIORS D1 – du 24/05/2025**

Considérant les incidents disciplinaires qui on put avoir lieu entre les deux clubs en catégorie jeune,

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

Match n° 28238643 – COURONNES OFC / CHAMPIONNET SPORTS – U18 D1 – du 25/05/2025

Considérant les incidents disciplinaires qui se sont déroulés au match aller,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

Match n° 28238642 – ES SEIZIEME / PARIS 15 AC – U18 D1 – du 25/05/2025

Considérant les enjeux sportifs élevés qui entourent la rencontre,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La séance est levée à 19h30

Le Président de la Commission
Nuno Filipe MIGUEL

Le Secrétaire de Séance
Christopher HEDER